



Mesdames et Messieurs les élus-es,

CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Le Lundi 24 juin 2024 à 19 heures

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

Ordre du jour :

PROCÈS-VERBAL :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2024.

DÉLIBÉRATIONS :

- I – FINANCES – TARIFS RESTAURATION : Modification des tarifs appliqués aux usagers
- II – FINANCES – TARIFS TPE : Approbation des tarifs pour 2025
- III – COMMANDE PUBLIQUE - CRECHE : Examen de l'évaluation du service concédé à People and baby pour la gestion, l'animation et l'entretien de la structure multi-accueils « crèche Bambins Constellation » - année 2023
- IV – COMMANDE PUBLIQUE -ACCUEILS DE LOISIRS : Examen de l'évaluation du service concédé à LE&C-GRAND SUD pour la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs et de l'espace jeune - année 2023
- V – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – SERVICES ANIMATION : Approbation des règlements intérieurs et des projets pédagogiques élaborés par LE&C Grand Sud
- VI – COMMANDE PUBLIQUE -GROUPEMENT DE COMMANDE : Achat d'électricité : adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse métropole et divers établissements public signature d'une convention de groupement de commande pour l'achat d'électricité.
- VII – INTERCOMMUNALITE - TOULOUSE METROPOLE : Signature d'une convention de refacturation des consommations électriques des abris voyageurs raccordés au réseau d'éclairage public de la ville.
- VIII – TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC : Rénovation du réseau d'éclairage public de la place de Roaldès du Bourg et du chemin des écoliers (03AT232)

- IX – PERSONNEL : Ouvertures de postes de non-titulaires
- X - PERSONNEL : Ouverture d'un poste d'agent de maitrise

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLU(S) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

QUESTIONS ORALES

Fait à SEILH, le 19 juin 2024

Le Maire,

Didier CASTERA

